

SECTEUR DE FORMATION 09 – ÉLECTROTECHNIQUE

**RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
(DEP 5024)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Réparation d'appareils électroménagers et Réparation d'appareils électroniques audiovisés.....	5
Réparation d'appareils électroniques audiovisés et Réparation d'appareils électroménagers.....	6

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Réparation d'appareils électroménagers* (DEP 5024) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Réparation d'appareils électroménagers* (DEP 5024) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Réparation d'appareils électroniques audiovisuels (DEP 5271).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Réparation d'appareils électroménagers
1996

Programme de destination : Réparation d'appareils électroniques audiovisuels
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Réparation d'appareils électroménagers peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Réparation d'appareils électroniques audiovisuels, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Réparation d'appareils électroménagers		Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	
1996		2002	
DEP – 5024		DEP – 5271	
26 compétences, 1 350 heures		24 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
286056	Analyser un circuit à courant continu	298066	Vérifier un circuit à courant continu
286115	Analyser un circuit à courant alternatif	298076	Vérifier un circuit à courant alternatif
283393	Appliquer des notions de logique combinatoire	298105	Vérifier un circuit logique
et			
283384	Appliquer des notions de logique séquentielle		

Programme de provenance : Réparation d'appareils électroniques audiovisuels
2002

Programme de destination : Réparation d'appareils électroménagers
1996

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Réparation d'appareils électroniques audiovisuels peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Réparation d'appareils électroménagers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Réparation d'appareils électroniques audiovisuels 2002 DEP – 5271 24 compétences, 1 800 heures		Réparation d'appareils électroménagers 1996 DEP – 5024 26 compétences, 1 350 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
298066	Vérifier un circuit à courant continu	286056	Analyser un circuit à courant continu
298076	Vérifier un circuit à courant alternatif	286115	Analyser un circuit à courant alternatif
298088	Vérifier un circuit à semi-conducteurs	281374	Appliquer des notions d'électronique
298173	Faire une recherche d'information sur les nouvelles technologies	281362	Utiliser du matériel informatique
